

ASSEMBLEE DE CORSE

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2009

20 ET 21 JUILLET

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RN 198,
LA RD 337 ET LA RC DES PALAZZI
COMMUNE DE VENZOLASCA**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DES FINANCES
COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : ROUTE NATIONALE 198 - Aménagement du carrefour avec la ROUTE DEPARTEMENTALE 337 et la ROUTE COMMUNALE des Palazzi - Commune de Venzolasca.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter les marchés relatifs aux travaux d'aménagement du carrefour entre la Route Nationale 198, la Route Départementale 337 et la Route Communale des Palazzi au PR 142+500 lieu-dit Querciolo (Commune de Venzolasca).

Les principales caractéristiques du marché sont les suivantes :

- ✦ Appel d'offres ouvert lancé sans option ni variantes conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
- ✦ Le marché est décomposé en 3 lots qui seront traités par marché séparé.
- ✦ Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des entrepreneurs groupés conjoints.
- ✦ Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours.
- ✦ Le délai d'exécution est fixé à 9 mois.
- ✦ Les prix sont révisables.

Les travaux seront financés sur les crédits d'investissement au Chapitre 908/821 - Article 2315 - Opération 1212/80239T et 90239T.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères d'attribution sont ceux prévus à l'article 53 du CMP :

- la valeur technique (coefficient 0.6) jugée à partir du mémoire technique remis par le candidat dont :
 - 0.35 pour les moyens humains et matériels affectés au chantier,
 - 0.25 pour la qualité des matériaux.
- le prix des prestations (coefficient 0.4)

Le nombre de plis reçus est de 6.

Les candidats ayant remis une offre sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N° de l'offre	Candidat	Lot N°
1	SARL SCHIAPPA	1
2	SRHC - Société Routière de Haute-Corse	2
3	E.I.A. - Electricité Industrielle et Automatismes	3
4	Groupement SOCOTRA - Brando BTP	1
5	SAS TERRACO	1
6	Groupement SAS TERRACO - SCAE (Société Corse d'Application des Energies)	3

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 juillet 2009, au vu du rapport d'analyse des candidatures, a décidé d'analyser les offres des candidats suivants :

N° de l'offre	Candidat	Lot N°
2	SRHC - Société Routière de Haute-Corse	2
3	E.I.A. - Electricité Industrielle et Automatismes	3
4	Groupement SOCOTRA - Brando BTP	1
5	SAS TERRACO	1
6	Groupement SAS TERRACO - SCAE (Société Corse d'Application des Energies)	3

Les tableaux ci-dessous récapitulent par lot les résultats obtenus à l'ouverture des offres :

LOT 1 : OUVRAGE D'ART - MURS ET TROTTOIRS

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Groupement Solidaire SOCOTRA - BRANDO BTP	1 082 371,00 €	1 168 960,68 €
SAS TERRACO	1 114 831,77 €	1 204 018,31 €

LOT 2 : CHAUSSEES

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
SRHC - Société Routière de Haute-Corse	299 992,30 €	323 991,68 €

LOT 3 : ECLAIRAGE PUBLIC

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
E.I.A. - Electricité Industrielle et Automatismes	53 856,48 €	58 165,00 €
Groupement SAS TERRACO - SCAE (Société Corse d'Application des Energies)	32 936,58 €	35 571,51 €

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 juillet 2009, au vu du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

- Lot 2 : Société Routière de Haute-Corse
- Lot 3 : Groupement TERRACO - SCAE

Les deux offres ont été déclarées comme les offres économiquement les plus avantageuses.

Ces sociétés ont justifié de leur régularité fiscale et sociale.

En conséquence, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et exécuter les marchés relatifs aux travaux d'aménagement du carrefour entre la Route Nationale 198, la Route Départementale 337 et la Route Communale des Palazzi au PR 142+500 lieu-dit Querciolo (Commune de Venzolasca), à passer avec les entreprises ci-après :

Lot	Titulaire	Montant TTC
Lot 2 : Chaussées	Société Routière de Haute-Corse	323 991,68 €
Lot 3 : Eclairage public	Groupement TERRACO - SCAE	35 571,51 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER
ET EXECUTER LES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU
CARREFOUR ENTRE LA ROUTE NATIONALE 198, LA ROUTE
DEPARTEMENTALE 337 ET LA ROUTE COMMUNALE DES PALAZZI - COMMUNE DE
VENZOLASCA

SEANCE DU

L'An deux mille neuf et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés relatifs aux travaux d'aménagement du carrefour entre la Route Nationale 198, la Route Départementale 337 et la Route Communale des Palazzi - Commune de Venzolasca, avec les sociétés ci-après :

Lot	Titulaire	Montant TTC
Lot 2 : Chaussées	Société Routière de Haute-Corse	323 991,68 €
Lot 3 : Eclairage public	Groupement TERRACO - SCAE	35 571,51 €

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Camille de ROCCA SERRA